

Communiqué (version du 12 juin 2015)

La vaccination demeure un des fondements de la médecine préventive.

En réponse à une pétition contre les vaccins combinés du nourrisson

Pierre Bégué, *Au nom de la commission VII (maladies infectieuses et tropicales).*

Depuis plusieurs semaines, les internautes sont invités à regarder une vidéo accompagnée d'une pétition lancée à l'initiative d'un médecin pour inciter les parents à refuser de faire vacciner leurs enfants. Cette pétition particulièrement alarmiste a recueilli plus de 500 000 signatures (électroniques). Elle est née à la suite de la pénurie des vaccins tétra et pentavalents, qui dure depuis 6 mois en France et se prolongera au moins jusqu'à la fin de l'année 2015[1]. Cette pénurie oblige les vacinateurs à recourir au seul vaccin disponible, le vaccin hexavalent, qui contient le vaccin contre l'hépatite B en plus des cinq vaccins Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Poliomyélite et Haemophilus b. Les parents qui ne veulent que les vaccins obligatoires ne trouvent plus de vaccin DTP (mais peuvent demander un vaccin DT et Imovax polio au laboratoire) et les parents refusant la vaccination contre l'hépatite B ne peuvent plus vacciner leur enfant que par ce vaccin hexavalent.

L'Académie nationale de médecine regrette cette pénurie mais déplore que, sous ce prétexte, le médecin auteur de la pétition, accuse les vaccins combinés d'être dangereux et incite les parents à refuser la vaccination chez des nourrissons. Il expose plusieurs arguments, qui sont, à ses yeux, la dangerosité cumulée du vaccin contre l'hépatite B, de l'hydroxyde d'aluminium, du mercure, et aussi la stimulation immunitaire trop forte des vaccins combinés pour un nourrisson.

L'Académie nationale de médecine a rappelé à plusieurs reprises qu'il n'y avait aucune preuve scientifique d'un lien de causalité entre le vaccin contre l'hépatite B et la sclérose en plaques [2], ni entre l'aluminium de ces vaccins et la maladie d'Alzheimer ou la maladie de Parkinson [3]. Quant à la surcharge immunitaire, elle n'est pas différente des premiers contacts antigéniques multiples et simultanés que rencontre obligatoirement un enfant dès les premiers mois de sa vie sachant que les antigènes des vaccins n'en représentent qu'une infime proportion.

L'Académie nationale de médecine considère qu'il est très dommageable pour la vaccination que de telles accusations scientifiquement non fondées soient développées sur Internet, avec autant de mépris pour une des plus belles réussites de la médecine préventive, en dénigrant par cela, aux yeux du public, toute idée de progrès dans le domaine des vaccins. En effet, si un vaccin, comme tout médicament, peut avoir des effets adverses, il faut toujours comparer les avantages qu'il procure à la santé publique au regard de risques très rares voire inexistantes. Rappelons que, grâce à la vaccination, la diphtérie et la poliomyélite ont quasiment disparu : 45000 cas de diphtérie en France en 1954 dont 3000 décès et moins de 5 cas annuels depuis 1982 (à la suite de la généralisation du vaccin en 1948), 350000 cas de poliomyélite dans le monde en 1988, 500 seulement en 2011. Pour des vaccins récents non

obligatoires il faut souligner, par exemple, que le vaccin de la rubéole a pratiquement fait disparaître la redoutable rubéole congénitale ou que le vaccin contre l'*Haemophilus b* a éliminé la méningite à *Haemophilus b* chez les nourrissons depuis 20 ans en France. On peut multiplier ces exemples, avec des chiffres que les parents doivent connaître lorsqu'on les renseigne sur la vaccination de leurs enfants. A l'inverse, de telles incitations à l'abstention vaccinale ont pour conséquences l'actuelle épidémie de rougeole qui touche l'Est de la France ou le récent cas de diphtérie grave d'un enfant non vacciné en Espagne.

L'Académie nationale de médecine déplore que ces exemples et ces chiffres, à même de rassurer et d'encourager les parents sur la voie de la vaccination, ne soient pas davantage diffusés, plutôt qu'une pétition délibérément alarmiste destinée à priver les enfants des vaccins indispensables pour l'avenir de leur santé et dont la sécurité est universellement reconnue. C'est ce type d'information que le médecin se doit d'apporter et non « l'inquiétude et le doute », pour reprendre les termes de Madame la Ministre de la santé à propos de cette pétition [4].

Références

[1] HAUT CONSEIL DE LA SANTE PUBLIQUE. Stocks limités de vaccins combinés avec valence coqueluche. Recommandations d'utilisation. Avis du 25 février 2015. www.hcsp.fr/hcspi/explore.cgi/avisrapportsdomaine.

[2] BEGUE P et la sous-commission des vaccinations. La vaccination contre l'hépatite B en France : maintien des recommandations et renforcement de la couverture vaccinale. *Bull. Acad. Natle Méd.* 2008, 192, no 7, 1495-1496, Communiqué: séance du 14 octobre 2008.

[3] BÉGUÉ P, GIRARD M, BAZIN H, BACH J.F. Les adjuvants vaccinaux: quelle actualité en 2012? *Bull.Acad.Natle.Med.*2012.196 :1177-1181. Rapport: séance du 26 juin 2012. <http://www.academie-medecine.fr/publication100100054/>

[4] http://www.francetvinfo.fr/societe/debats/le-debat-sur-les-vaccins-relevance_928259.html